



Recouvrement de creances/injonction a payer

Par **levita**, le **03/06/2008** à **15:34**

Bonjour,
Nous sommes une société anglaise basée à Londres et en relation commerciale avec des établissements français.
Quelle est le parcours à suivre lorsque notre société souhaite recourir à la justice dans le cas d'un recouvrement de créances.
Doit-on faire appel à la justice française et dans ce cas quelle institution ou quel site internet peut nous aider dans cette démarche?
Merci

Par **superve**, le **25/07/2008** à **13:10**

Bonjour,
La meilleure solution pour vous est de mandater un huissier sur la compétence duquel est établi votre débiteur. Il se chargera de la procédure de bout en bout et saura vous conseiller.
Bien cordialement.